

FORMULAIRE P3 : Demande de prime destinée à l'apprenant·e ayant finalisé sa formation sous contrat d'alternance comportant un passage au niveau C et sanctionné par une certification.

Le décret du Gouvernement wallon du 20 juillet 2016 relatif aux incitants financiers prévoit l'octroi d'une prime de 750 € pour tout apprenant·e sous contrat d'alternance qui obtient une certification.

Comment introduire la demande de prime ?

Les demandes de primes se font via les formulaires interactifs disponibles dans l'application « Mon Espace », sur www.wallonie.be.

Une fois le formulaire complété en ligne, il est demandé à l'apprenant·e de valider la demande de prime (bouton « confirmer et envoyer la demande ») afin qu'elle soit envoyée vers l'outil informatique et que l'OFFFA puisse en accuser réception.

En cas d'impossibilité d'utiliser les formulaires interactifs, les opérateurs de formation peuvent soumettre électroniquement la demande de l'apprenant·e dans l'outil informatique commun (OPLA) et y joindre une version scannée du présent formulaire de demande papier dûment complété, daté et signé par les différentes parties.

La prime sera octroyée pour autant que :

- l'apprenant·e ait obtenu sa certification au terme de l'année au cours de laquelle il-elle est passé·e au niveau C¹ ; par niveau, on entend les niveaux de qualification, correspondant aux niveaux de rémunération A, B et C calculés à partir du RMMM ;
- par certification, on entend le certificat d'apprentissage, le CQ5, CQ6, CQ7 ou tout titre ou certificat équivalent.

Si vous renoncez à votre certification après avoir envoyé le présent formulaire, merci d'en informer l'opérateur de formation qui pourra ainsi annuler la demande auprès de l'OFFFA.

En pratique :

- 1. En cas d'impossibilité d'utiliser le formulaire de demande interactif, l'opérateur de formation fait signer à l'apprenant·e le formulaire de demande de prime au plus tard le 15 décembre de l'année de formation au cours de laquelle l'apprenant·e est ou sera admis au niveau C.**
- 2. L'opérateur introduit la demande de prime de l'apprenant·e via l'outil informatique commun au plus tard le 15 octobre qui suit l'année de formation au cours de laquelle l'apprenant·e a obtenu sa certification.**
- 3. La prime sera versée après vérification des conditions d'éligibilité et d'octroi et une fois votre certification renseignée.**
- 4. La partie 1 est complétée et signée par l'apprenant·e.**
- 5. La partie 2 est complétée et signée par l'opérateur de formation.**

¹ Les apprenants qui réussissent une deuxième session organisée seulement en septembre sont considérés admissibles au niveau C comme s'ils avaient réussi endéans l'année scolaire écoulée.

1. PARTIE RÉSERVÉE À L'APPRENANT·E

Coordonnées complètes de l'apprenant·e :

Nom et prénom : _____

Numéro NISS : _____

Adresse complète de l'apprenant·e : _____

Numéro de compte bancaire IBAN : BE _____

Compte ouvert au nom de² : _____

N° GSM : _____

Courriel : _____

Je déclare que la région wallonne m'est redevable de la somme de 750 € (sept cent cinquante euros), sous réserve du respect des conditions d'éligibilité et d'octroi, telles que précisées à l'article 5 du décret du 20 juillet 2016 relatif aux incitants financiers octroyés aux apprenants-es.

*Je déclare sur l'honneur ne pas avoir perçu de bonus de démarrage.
Dans le cas contraire, je m'engage à rembourser les montants indûment perçus.*

Par ailleurs, je m'engage à informer l'OFFA (prime@offa-oip.be) de tout changement relatif aux informations reprises ci-dessus.

Date et signature de l'apprenant·e : _____

² Préciser le nom du titulaire du compte en toutes lettres tel qu'il est connu par l'institution bancaire.

2. PARTIE RÉSERVÉE À L'OPÉRATEUR³

Coordonnées de l'opérateur de formation en alternance :

Dénomination de l'opérateur : _____

N° d'identification de l'opérateur : _____

Adresse : _____

Nom et prénom du·de la référent·e : _____

N° GSM : _____

Courriel : _____

Numéro du contrat dans OPLA : _____

Je confirme que le dossier est complet.

Nom et prénom du·de la référent·e/coordonnateur·rice/directeur·rice⁴ signataire pour l'opérateur :

Date et signature de l'opérateur : _____

L'opérateur introduit dans l'outil informatique commun, au plus tard pour le 15 octobre qui suit l'année de formation au cours de laquelle l'apprenant·e a obtenu sa certification. les données relatives à la durée du (ou des) contrat(s) d'alternance de même que celles relatives à l'obtention de la certification de l'apprenant·e (type et date de certification).

³ L'opérateur doit être situé en région wallonne de langue française.

⁴ Barrer les mentions inutiles.